

**Nombre de membres élus : 19  
Nombre de membres en fonction : 19  
Nombre de membres présents : 17**

Convocation faite le 7 décembre 2020

**Sous la présidence de M. Jean-Louis BATT, Maire**

**Etaient présents** : M. Christophe BRUNISSEN, Mme Laurence JOST, M. Patrick LUTTER, Adjoint

Mesdames et Messieurs Sonia MATT, Lucien HEINRICH, Martine KWIATKOWSKI, Francis MUHR, Carmen LIONNET, Régine FERRY, Pierre BUHL, Jean-Stéphane ARNOLD, Patrice SOUDRE, Laurent BEUTEL, Marie-Claire LEINDECKER, Stéphanie HORNSPERGER, Marie-Valentine LUX

**Absents excusés** : Mme Thérèse OXOMBRE ayant donné procuration à Mme Laurence JOST  
M. Patrick APPIANI ayant donné procuration à M. Patrice SOUDRE

**Absents non-excusés** : Néant

## **1/. CREATION DE POSTES**

Monsieur le Maire explique qu'en raison de changement de grade ou de changement de statut de certains agents, il y a lieu de procéder à la création de nouveaux postes.  
Il précise qu'il n'y aura pas de recrutement de nouveaux agents mais que les postes ainsi créés seront occupés par les agents de la Commune.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE** la création des postes suivants :

- un poste d'**Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet** à compter du 17 décembre 2020
- un poste d'**Adjoint Technique Territorial à temps complet** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- un poste d'**Adjoint Technique Territorial à temps non complet à hauteur de 20/35<sup>ème</sup>** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- un poste d'**Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet** à compter du 17 décembre 2020

## **2/. TRAVAUX : POSE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du développement des énergies renouvelables préconisé par le Plan Climat Air Energie, il serait possible d'envisager la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école maternelle.

L'objectif est de promouvoir le développement des énergies vertes auprès des habitants de la Commune.  
Au sein de la cour des écoles, l'installation d'un tableau didactique est prévue afin de sensibiliser dès leur plus jeune âge les enfants des écoles ces énergies nouvelles.

Il ajoute qu'une étude de faisabilité avait été réalisée en 2019 par les centrales villageoises Bruche Mossig Piémont pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école maternelle. Au vu des résultats de cette étude, la société proposait de financer la pose de ces panneaux et de gérer l'exploitation. Les centrales villageoises seraient propriétaires des panneaux pendant 20 ans.

Monsieur le Maire précise qu'il s'avère plus avantageux pour la Commune de rester propriétaire des panneaux photovoltaïques et de gérer elle-même l'exploitation.

Il présente au Conseil Municipal un devis d'un montant de 47 946.98€ HT pour la réalisation de ces travaux.

Il ajoute que ce type de travaux peuvent faire l'objet d'une subvention étatique.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de réaliser les travaux relatifs à la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école maternelle de Lutzelhouse.

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire les consultations nécessaires à la réalisation de ce projet (appel à la concurrence, étude des modalités d'exploitation...).

**ADOpte** le plan de financement suivant

DEPENSES	Montant HT	%	RECETTES	Montant HT	%
Coût des travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école maternelle	47 945,98 €	100%	<b>AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES</b>		
			ETAT	24 000,00 €	50%
			<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
			Fonds propres	23 945,98 €	50%
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>47 945,98 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>47 945,98 €</b>	<b>100%</b>

**CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention de l'Etat (DETR ou DSIL).

### **3/. SYNDICAT MIXTE DE HASLACH : CONVENTION DE REFACTURATION DES FRAIS DE SECRETARIAT**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que pour plus de commodités, le secrétariat du Syndicat Mixte de Haslach, dont il est président, sera assuré par un agent administratif de la Commune de Lutzelhouse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il précise les conditions de facturation, par la Commune, des frais de personnel assurant le secrétariat du syndicat ainsi que des frais administratifs et de structure.

Il ajoute qu'une convention sera signée en ce sens avec le Syndicat.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de signer, avec le Syndicat Mixte de Haslach, une convention portant sur la facturation des frais de secrétariat assurés par la Commune de Lutzelhouse, se répartissant comme suit :

- les frais réels de secrétariat calculés sur la base de 4/35<sup>e</sup> de la moyenne sur 12 mois du traitement brut annuel de l'agent assurant le secrétariat, y compris le 13<sup>e</sup> mois, tout rappel, indemnité, prime, bonification, gratification et remboursement, ainsi que les heures supplémentaires, les IHTS et les IFTS perçus, tels que découlant du décompte de paie, augmentés de la moyenne sur 12 mois des cotisations patronales telles que calculées sur le décompte de paie de l'agent.
- les frais fixes (frais de matériel et de fonctionnement), calculés sur la base d'un forfait annuel de 320€.

**AUTORISE** Monsieur Christophe BRUNISSEN, Adjoint au Maire à signer la convention, annexée à la présente délibération, avec le Syndicat Mixte de Haslach.

#### **4/. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS SECTION 6 PARCELLES 358 ET 359**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'afin de pouvoir entreposer des ruches, Monsieur Marc EBEL a fait une demande de mise à disposition d'un terrain communal, cadastré Section 6 Parcelle 358, d'une surface 32.68 ares.

Il précise qu'afin d'éviter tout litige, il y a lieu de réglementer ce type de mise à disposition à l'aide d'une convention signée entre le locataire et la Commune de Lutzelhouse.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un projet de convention pouvant être rédigé pour encadrer cette location.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec M. Marc EBEL, figurant en annexe.